



Suspension de permis adm/penale

Par **pata_old**, le **03/12/2007 à 12:44**

bonjour,

je vous exposer mon problème en quelques lignes:

fin septembre g commis un excès de vitesse supérieur à 50km/h, pour lequel mon permis m'a été retiré, tout d'abord par rétention provisoire, puis (dès le lendemain) par décision administrative, j'ai été condamné à 4mois de suspension de permis.

début novembre je reçois une ordonnance pénale confirmant cette décision administrative et rajoutant une amende de 400€.

ayant perdu mon travail (j'étais déjà dans une situation précaire...interimaire)je ne puis payer cette amende. J'avais 30 jours pour m'acquitter de cette amende ou faire opposition à cette ordonnance pénale, ce que j'ai fait.

ma question est la suivante:

puisque la décision administrative n'est que provisoire et que l'ordonnance pénale prévaut, et étant donné que j'ai fait opposition à cette ordonnance pénale, il n'y a plus de charges retenues contre moi (jusqu'à ce que je sois rejugé) ? est-ce que je pourrais pas récupérer mon permis en attendant en attendant mon nouveau jugement qui aura lieu au mois de mars (donc 2 mois après la récupération de mon permis si je n'avais pas fait opposition)?

merci par avance si vous arrivez à trouver réponse à mes questions